

Commission permanente du 12 décembre 2016

La Région Grand Est soutient la rénovation et l'aménagement du Château de La Petite-Pierre

La commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce lundi 12 décembre 2016, placée sous la présidence de Philippe Richert, a décidé de participer à la rénovation et à l'aménagement du Château de La Petite-Pierre, ainsi qu'à l'acquisition de la maison Rufin, pour un montant de plus de 1,8 M€.

Le Château de La Petite-Pierre, qui trouve ses origines en 1180, est classé au titre des monuments historiques. Ses fortifications modernisées par Vauban en 1684 en font un patrimoine exceptionnel niché au cœur des Vosges du Nord, un point d'ancrage de l'attractivité du Massif vosgien.

Le bâtiment accueille d'ores et déjà le siège du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN). La rénovation de cet édifice a pour but de pérenniser cet usage des lieux et de protéger cette construction emblématique.

Les travaux de rénovation et d'aménagement comporteront :

- la restauration des parties classées extérieures, les façades, la charpente, la couverture et les menuiseries,
- la restauration des parties classées intérieures, la maçonnerie et le gros œuvre,
- le réaménagement des bureaux de l'administration du Syndicat de Coopération du PNRVN (SYCOPARC), l'amélioration thermique et énergétique et la mise en accessibilité.

Durant la période des travaux, les équipes du PNRVN déménageront dans deux bâtiments à proximité du Château : au premier étage du presbytère (propriété de la commune de La Petite-Pierre), mis gracieusement à disposition du SYCOPARC et dans la maison Rufin, qui appartient à des particuliers, actuellement en vente.

La gestion du Château est confiée au Syndicat de Coopération pour le PNRVN par un bail emphytéotique¹ signé en 1989. C'est suite à la dégradation du bâtiment que l'urgence de la réhabilitation du château a été constatée.

Par ailleurs, le SYCOPARC envisage d'acquérir la Maison Rufin grâce à un portage intermédiaire par l'établissement Public Foncier d'Alsace, ce qui représente la somme de **100 000 €**, soit 50% du prix de vente du bien.

La Commission Permanente de ce jour a décidé de participer à cette opération à hauteur de **1,8 M€**, sur un coût total de plus de **4,5 M€ HT** pour des travaux estimés sur une période de 5 ans.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr

¹ Le bail emphytéotique est un contrat par lequel le bailleur confère au preneur, appelé emphytéote, un droit réel immobilier nommé emphytéose, pour une durée comprise entre 18 et 99 ans.